

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Délégation donnée à la maire pour choisir le prestataire pour la réalisation d'une étude de pré-faisabilité pour alimenter le bâtiment de la Montagne en chaleur par la géothermie.		<u>SEANCE DU 23.01.2025</u>  <u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. MC. COUTURIER. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.  <u>Secrétaire de séance</u> : E. LEE
Date de convocation : 16.01.2025	Nb de conseillers En exercice : 10	
Date d'affichage : 16.01.2025	Présents : 10 Votants : 10	
N° Délibération 01247.2025.01.003	Pouvoirs :	

**OBJET : GESTION PATRIMOINE : délégation donnée à la maire pour choisir le prestataire pour la réalisation d'une étude de pré-faisabilité pour alimenter le bâtiment de la Montagne en chaleur par la géothermie.**

Madame le maire indique que dans le cadre de la rénovation du bâtiment La Montagne, il est envisagé de remplacer le système actuel de production de chaleur (chaudière au fioul) par un dispositif de géothermie. En effet l'étude comparative des différents modes de production de chaleur établie par le bureau d'étude de fluides thermiques FCI, a montré les avantages concurrentiels d'un tel dispositif. Toutefois sa mise en œuvre est conditionnée par les caractéristiques techniques du sol ; afin de déterminer si elles permettent la géothermie, il convient de réaliser une étude de pré faisabilité.

Comme le dispositif actuel de subventions pour les travaux de géothermie dans le cadre du Genevois français n'est pas assuré de se poursuivre au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2026, il conviendra, si cette solution est techniquement possible, de déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME avant le 31 décembre 2025, après réalisation d'une étude de faisabilité puis programmation et estimation des travaux par le maître d'œuvre.

En conséquence au vu du compte à rebours pour tenir cette échéance, l'étude de pré faisabilité doit être lancée très prochainement, sans attendre la réunion du prochain conseil municipal, malgré le fait que les études dépasseront le seuil de délégation de la maire (10 000 €). Des demandes de devis ont été effectuées auprès de trois bureaux d'études et sont en cours d'examen avec l'aide de FCI et des demandes de précisions ont été faites. Afin de ne pas retarder le dossier, Madame le maire demande au conseil de l'autoriser à choisir le prestataire sans attendre le prochain conseil, mais après avis des commissions voirie- patrimoine et finances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne délégation à Madame le maire pour choisir le prestataire pour la réalisation d'une étude de pré-faisabilité pour alimenter le bâtiment de la Montagne en chaleur par la géothermie.
- Autorise Madame le maire à signer tout document relatif à ce choix.

Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le

ID : 001-210102471-20250123-01247202501003-DE



Contre : /0    Abstention : /0    Pour : / 10

**DELIBERATION N°01247.2025.01.003**

---

Pour extrait d'acte conforme  
Le maire, Martine VIALLET